



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 28.4.2017
C(2017) 2920 final*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son deuxième rapport d'information sur le suivi des positions européennes de votre assemblée, qui donne un aperçu très utile du contrôle parlementaire exercé par le Sénat sur un grand nombre de dossiers européens.

La Commission apprécie vivement les contributions fournies par les parlements nationaux dans le cadre du dialogue politique, et en tient compte, en particulier au cours du processus législatif, lorsqu'elle négocie ses propositions avec le Parlement européen et le Conseil. Comme vous le soulignez à juste titre, la contribution active du Sénat à ce dialogue reçoit ainsi une traduction concrète dans de nombreux dossiers.

La Commission s'efforce de fournir, dans le délai de trois mois qu'elle s'est fixée, des réponses précises et argumentées aux avis qu'elle reçoit, et se félicite de constater que le Sénat reconnaît ces efforts. Elle est bien entendu prête, si le Sénat le lui demande, à fournir des précisions complémentaires sur l'un ou l'autre dossier spécifique.

Lors de la réunion de la Conférence des Organes Parlementaires Spécialisés dans les Affaires de l'Union des Parlements de l'Union européenne (COSAC) tenue à La Haye en juin 2016, puis dans ma réponse du 11 juillet 2016 à votre premier rapport d'information, j'avais annoncé que lorsque le seuil de l'article 7(2) du protocole n° 2 serait atteint, la Commission entreprendrait, là où cela s'avère approprié, un dialogue politique informel avec les parlements nationaux afin de discuter la substance de la proposition législative en question du point de vue de la subsidiarité, avant de prendre sa décision de maintenir, modifier ou retirer sa proposition. Lors de la réunion des présidents de la COSAC tenue en juillet 2016 à Bratislava, un tel dialogue a eu lieu sur la proposition de révision de la directive sur les travailleurs détachés, dans le cadre d'un débat plus large avec la Commissaire Thyssen sur la dimension sociale de l'Union. La Commission répond par ailleurs individuellement à tous les avis motivés dans le cadre

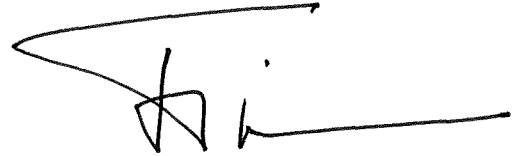
*M. Jean BIZET
Président de la commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

*cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

du dialogue politique, en s'efforçant de fournir des explications circonstanciées tant sur les aspects relatifs à la subsidiarité que sur les autres questions soulevées par les parlements nationaux. La qualité de ces réponses est sans doute encore perfectible et je prends note des observations du Sénat à cet égard.

Je me réjouis, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'i' and a long horizontal line extending to the right.

*Frans Timmermans
Premier vice-président*